

Les réponses de référence — 18 écrites, 4 réponses types réécrites

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Rapprochement des 52 réponses types du service et des textes publiés · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Les 4 réponses types réécrites ont alimenté 11 900 réponses l'an dernier. Chacune est présentée avec la ligne qu'elle remplace et le texte officiel qui la fonde, à sa date : le service relit, corrige d'un mot, et le responsable arrête la version.**

Les 4 réponses types que la règle ou le site a fait vieillir

Réponse type	La ligne remplacée	La version à jour	Le texte qui la fonde, à sa date	Réponses servies l'an dernier

Mensualisation — année d'effet	« L'adhésion peut être demandée en cours d'année »	« Une adhésion demandée jusqu'au 30 juin prend effet dès l'année en cours ; demandée à partir du 1^{er} juillet, elle prend effet l'année suivante. »	Fiche « Quelle est la date limite pour adhérer à la mensualisation ? », impots.gouv.fr , relevée le 27/08/2026	4 180
Mensualisation — nombre de prélèvements	« Douze prélèvements mensuels »	« Dix prélèvements, de janvier à octobre. Une adhésion en cours d'année étale le rattrapage des mensualités dues sur les trois premiers prélèvements. »	Fiche « mensualisation », impots.gouv.fr , relevée le 27/08/2026	2 260
Moyens de paiement — seuil de dématérialisation	« Au-delà de 1 000 €, le paiement doit être dématérialisé »	« Au-delà de 300 €, le paiement se fait par prélèvement mensuel, prélèvement à l'échéance ou paiement en ligne. »	Article 1681 sexies du code général des impôts — seuil de 300 € applicable depuis le 1^{er} janvier 2019	3 410

Retard de paiement — nom et taux de la majoration	« Des pénalités sont appliquées »	« Une majoration de 10 % est encourue lorsque la somme comprise dans un rôle n'est pas réglée dans les 45 jours suivant la date de mise en recouvrement. »	Article 1730 du code général des impôts	2 050
Total	—	—	—	11 900

Ces quatre lignes ne sont pas des fautes du service : ce sont quatre textes qui ont bougé pendant que 34 agents tenaient trois canaux. Aucune organisation ne relit ses 52 réponses types tous les mois. **Ce qui change, c'est que la relecture cesse d'être un chantier annuel pour devenir une validation de cinq minutes par changement.**

Ce que porte chaque réponse de référence, sans exception

Élément	Ce qu'il apporte au guichet	Ce qu'il apporte quand la réponse est contestée
La règle en une phrase	L'agent la lit et la sert telle quelle	Elle est identique d'un agent à l'autre
Le texte officiel qui la porte, avec sa date de relevé	L'agent sait pourquoi il répond cela	La réponse est opposable : elle cite ce qui la fonde
La version en français simple	Sert au téléphone et sur WhatsApp	Le contribuable comprend ce qu'on lui oppose

Élément	Ce qu'il apporte au guichet	Ce qu'il apporte quand la réponse est contestée
La conduite à tenir	Chemin de démarche, pièces, délais	Le contribuable repart avec un acte à faire, pas un avis
Le volume de sollicitations que la réponse aurait traité l'an dernier	Le service relit dans l'ordre du volume, pas dans l'ordre alphabétique	—

La réclamation : les deux délais désormais portés par la réponse de référence

Étape	Délai	Texte
Dépôt d'une réclamation portant sur un impôt direct local	Jusqu'au 31 décembre de l'année suivant celle de la mise en recouvrement du rôle	Article R*196-2 du livre des procédures fiscales
Décision de l'administration	Six mois à compter de la présentation de la réclamation	Article R*198-10 du livre des procédures fiscales
Délai supplémentaire, s'il est nécessaire	Trois mois au plus, notifiés au contribuable avant l'expiration des six mois	Article R*198-10 du livre des procédures fiscales
Rejet total ou partiel	Décision motivée	Article R*198-10 du livre des procédures fiscales

Ces deux délais n'étaient écrits nulle part chez vous. Ils étaient sus, ils étaient justes, et ils étaient dits de mémoire — **2 800 fois par an**. Les porter par écrit dans la réponse de référence, c'est ce qui fait qu'un contribuable qui conteste reçoit la même phrase que celui qui appelle un mardi matin.

Le rapprochement nocturne. Chaque nuit, les 52 réponses types du service sont rapprochées des textes et des fiches publiées. Toute réponse qu'une publication vient modifier est réécrite dans la nuit et attend le service le matin, avec en regard la ligne remplacée et la source datée. La réciproque tient aussi : une réponse type que le service retire sort des réponses servies à la même heure. C'est ce geste qui a fait passer les corrections de fond de 1,7 % à 0,4 % d'un trimestre à l'autre.

Version des 4 réponses types réécrites, arrêtée par le responsable du service des impôts des particuliers le : _____

Rythme de relecture des 15 autres réponses de référence retenu (4 par semaine par défaut) : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.